

**Arrêté de désignation des membres
du CSA spécial départemental de
Seine-et-Marne et de sa formation
spécialisée**

**Arrêté du 5 janvier 2023 portant désignation des membres du comité social d'administration
spécial départemental de Seine-et-Marne et des membres de la formation spécialisée du comité
social d'administration spécial départemental de Seine-et-Marne**

L'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin relatif au comité social d'administration académique et de répartition des sièges lors des élections professionnelles du 15 décembre 2022,

ARRETE :

Chapitre I^{er} : Le comité social d'administration spécial départemental (articles 1^{er} à 2)

Article 1^{er}

Le comité social d'administration spécial départemental de Seine-et-Marne institué auprès de Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne comprend, outre Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne ou son représentant qui le préside, le secrétaire général ou son représentant.

Article 2

Sont nommés en qualité de représentants du personnel au comité social d'administration spécial départemental de Seine-et-Marne les dix membres titulaires et dix membres suppléants, élus au scrutin de liste dans les conditions fixées à l'article 20 du décret du 20 novembre 2020 susvisé, suivants :

1. Au titre de la FSU

- Représentants titulaires : (5)

Bruno MARTOGLIO
Dominique CHAUVIN
Julien SAVY
Véronique OSIKA-FONTENOT
Clotilde GAUTHIER

- **Représentants suppléants (5)**

Emmanuel MARTEAU
Christel FABRI
Rachel LERABLE
Marie-Christine OCANA
Julie ALIX

2. Au titre de l'UNSA Education

- **Représentants titulaires : (2)**

Luc MICHEL
Bénédicte BLIN

- **Représentants suppléants : (2)**

Lisa ROCHOWIAK
Aurélien LOUVET

3. Au titre de la FO-FNECFP

- **Représentant titulaire : (1)**

Romain MAHLER

- **Représentant suppléant : (1)**

Elise-Anne BARAY

4. Au titre de la CGT Educ'action

- **Représentant titulaire : (1)**

Luc PERRIN

- **Représentant suppléant : (1)**

Arnaud BENOIT

5. Au titre SNALC

- **Représentant titulaire : (1)**

Franck MOULS

- **Représentant suppléant : (1)**

Benjamin BRUILTET



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Seine-et-Marne

Chapitre II : La formation spécialisée du comité social d'administration spécial départemental (articles 3 à 4)

Article 3

La formation spécialisée du comité social d'administration spécial départemental de Seine-et-Marne instituée auprès de Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne outre Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne ou son représentant qui la préside, le secrétaire général ou son représentant.

Article 4

Sont nommés en qualité de représentants du personnel à la formation spécialisée du comité social d'administration spécial départemental de Seine-et-Marne] les dix membres titulaires et dix membres suppléants, désignés dans les conditions fixées à l'article 24 du décret du 20 novembre 2020 susvisé, suivants :

6. Au titre de la FSU

- Représentants titulaires : (5)

Christel FABRI
Emmanuel MARTEAU
Julien SAVI
Véronique OSIKA-FONTENOY
Marie-Christine OCANA

- Représentants suppléants (5)

Irwin CARTERON
Laetitia L'HOTE
Fabien BUREAU
Emmanuelle OTTAVI
Thierry GRIGNON

7. Au titre de l'UNSA Education

- Représentants titulaires : (2)

Luc MICHEL
Bénédict BLIN

- Représentants suppléants : (2)

Lisa ROCHOWIAK
Olivier CREPEAUX



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Seine-et-Marne

8. Au titre de la FO-FNECFP

- Représentant titulaire : (1)

Romain MAHLER

- Représentant suppléant : (1)

Guillaume DEBAS

9. Au titre de la CGT Educ'action

- Représentant titulaire : (1)

Luc PERRIN

- Représentant suppléant : (1)

Elsa GENESTE

10. Au titre SNALC

- Représentant titulaire : (1)

Benjamin BRUILTET

- Représentant suppléant : (1)

Franck MOULS

Article 5

Le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Seine-et-Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'un affichage au sein des services académiques.

Fait à Melun, le 10 janvier 2023

Pour le Recteur de l'académie de Créteil
La Directrice académique des services de l'éducation nationale
du département de Seine-et-Marne

Valérie DEBUCHY